

**Assemblée Générale Ordinaire de Lyon pour la saison fédérale 2021
prévue initialement les 29-30 janvier 2022 et reportée aux 23-24 avril 2022**

Rapport moral d'activités

Marseille le 03/01/2022

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs associatifs,
Mesdames et Messieurs les responsables des structures commerciales,
Chères et chers membres licenciés de notre Fédération.

Au regard de la crise sanitaire, sociale et économique liée à la pandémie que traversent nos sociétés et qui a impacté les fédérations sportives depuis près de 2 ans à ce jour, le bilan de la saison fédérale 2021 pour notre Fédération demeure délicat et assez insolite. **En effet ce rapport moral comprend une partie de la saison (soit 7 mois de septembre 2020 à fin mars 2021) gérée par la mandature précédente et 5 mois seulement dirigée par l'actuelle mandature (soit d'avril à fin août 2021).**

C'est surtout cette 2^{ème} période du navire fédéral que je pourrais développer. La première période ayant été déjà analysée par l'ancien Président dans son rapport moral élargi de fin de mandat de mars 2021.

Nous héritons fin mars 2021 d'un passé délicat, avec donc beaucoup d'incertitudes à l'arrivée de la nouvelle équipe dirigeante : difficultés du Système Informatique, déficit budgétaire prévisionnel important (déficit prévu fin mars de 638 279 €), arrêt des activités en particulier dans les piscines avec 33 % de chute de licences, manque de personnel au niveau du siège national, mesures sanitaires en permanence évolutives pour le sport, besoin de transparence et de motivation envers clubs et licenciés pour une relance des activités, et très vite un recours en annulation de l'AG électorale laquelle avait été organisée par la mandature précédente. Beaucoup de fronts ouverts nécessitant réactivité et adaptabilité pour répondre en urgence à ces problématiques, tout en prenant en compte nos engagements et orientations stratégiques pour le développement et la mise en valeur de notre fédération.

Les fédérations sportives n'échappent pas aux bouleversements et évolutions de notre société, à savoir les défis sociaux et environnementaux contemporains. La démarche de notre fédération s'est inscrite d'emblée à notre arrivée aux commandes dans la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO) préconisée par le CNOSF depuis 2019 et de ses principes directeurs. Poursuivant en cela certains aspects des olympiades précédentes de notre fédération, mais avec une notion qui remet davantage l'humain au cœur du dispositif du développement durable.

Entre l'identité historique et le projet stratégique, la raison d'être donne du sens et donne le cap. C'est dans cet esprit que le principe de responsabilité sociétale s'est inscrit dans l'ADN de notre modèle fédéral. La fédération s'est engagée dès 2009 pour l'environnement et la biodiversité. Sports d'une nature à préserver mais aussi sports d'une nature à vivre. Il faut poursuivre aujourd'hui au-delà de l'organisation de pratiques sportives, au travers d'actions en faveur de l'éducation, du respect, de la mixité et de la cohésion sociale, de la santé et du bien-être. Ces valeurs sont prégnantes dans notre communauté fédérale. Et conformément à la loi du 24 août 2021, elles se voient renforcées pour les fédérations sportives agréées et délégataires par l'adoption du contrat d'engagement républicain décliné versus « sport ». Ce contrat obligatoire, incombant dans sa rédaction à chaque fédération, a été adressé au Ministère des sports, en regroupant nos actions stratégiques en matière de responsabilité éthique, sociétale et environnementale, en cohérence avec le plan de développement fédéral. Ceci devenant un préalable au contrat de délégation, que nous avons cadré en août avec la Direction des sports mais dont la signature est reportée au 30 mars 2022 à la demande du CNOSF. Mais cela sort du cadre de ce rapport de la saison fédérale 2021.

D'emblée, le contexte économique général nous a fait prendre des chemins de sobriété sur les frais généraux des dirigeants, tout en conservant un soutien majeur financier sur cet été et ce début d'automne envers les commissions nationales, dans le cadre de la relance.

Les résultats exceptionnels en « Or » des différents mondiaux sportifs en sont le témoignage, grâce aux performances de nos équipes de France que nous tenons à saluer bien haut. La fédération a eu à plusieurs reprises les félicitations de Mme la Ministre des sports et à deux reprises celles du Président de la République.

La reconnaissance de Haut-Niveau par l'Etat pour 4 de nos activités pour l'olympiade, validée juste avant l'été (la NAP piscine, l'Apnée piscine, l'Apnée eau libre, le Hockey subaquatique) et l'obtention d'un nouveau Conseiller Technique et Sportif pour notre Fédération dans un contexte de dégraissage global des CTS traduisent une reconnaissance certaine de la part du Ministère des Sports. Ceci a pu se faire tant grâce à nos résultats sportifs sur la scène internationale que grâce aux stratégies fédérales mises en place. Cette reconnaissance rejaille sur notre fédération dans sa globalité et diversité. Elle participe à notre rayonnement pour la pratique loisir. Tant nos réseaux sociaux que Subaqua se sont faits l'expression de ces résultats dont certains sont historiques.

Nous voudrions associer dans nos compliments, notre commission technique (qui travaille sur le rajeunissement de notre école française de plongée à travers nos cursus, en phase avec le contrat de développement signé avec l'Etat), nos commissions culturelles et nos commissions de service. Un focus sur notre commission médicale pour la réalisation efficace en temps contraint du dossier de la SMR (surveillance médicale réglementaire) pour nos trois disciplines maintenant haut-niveau, intégrant ainsi le plan de performance fédérale de chacune d'elle. A ce sujet mentionnons, la décision d'achat d'un logiciel de suivi médical de nos sportives et sportifs (c'était un vrai manque) dans ce cadre du haut-niveau pour être efficace dans ce soutien à la santé des athlètes de la fédération.

Recherche d'autres financements publics et privés, en raison de ce même contexte économique. Ainsi pour le fonds d'urgence de l'Agence nationale du sport évoqué auprès des fédérations depuis février 2021 et dont un reliquat a pu être récupéré in extremis fin mai-juin suite à notre passage sur deux jours à la Direction des Sports et à l'Agence nationale du sport (101 600 € + 10 000 €). Ceci a permis d'assurer la licence relance de l'été dernier (réduction de 40% du coût de la licence), laquelle a eu un impact positif dans tous les territoires, y compris ceux de l'intérieur. Nous avons rencontré la Ministre des Sports le 20 mai en déjeunant avec son chef de cabinet pour aborder la politique fédérale de l'olympiade, notre manque de CTS, notre politique sportive nationale et internationale, nos actions en phase avec les politiques publiques.

Le bilan pour la saison 2021 est de 108 697 licences (versus 133 054 licences en 2020 et 140 848 licences en 2019), soit moins de 19% de perte de licences. Les fédérations comme la nôtre qui ont peu de subventions d'Etat (4% de notre budget) et dont les recettes viennent à plus de 75% des licences, sont très impactées par la baisse des licences.

Un soutien financier solidarité Covid débattu avec Axa et liée à l'AIA (92 000 €) a permis d'aider à mettre en place la réduction du coût d'affiliation annuelle de nos 2.500 structures pour la nouvelle saison 2022, soit 50 € de réduction pour chaque structure. Ceci répondait à nos engagements.

Un avenant financier de partenariat à l'ancienne convention avec le cabinet Lafont a été finalisé ce 1^{er} septembre 2021, beaucoup plus structuré que par le passé et concordant avec certaines de nos thématiques de Responsabilité Sociétale des Organisations (participation au Sport Santé et Handisub, participation au Sport et performance sportive, participation au Développement Durable, participation au Rajeunissement des pratiques).

La relance de l'activité, ces actions de recherche de subventions, la réduction des dépenses (sauf pour les actions prévues des commissions nationales) ont permis de réduire le déficit prévisionnel de la saison 2021 de moitié. Nous sommes toujours en recherche de Mécénat pour notre fédération, le fait de ne pas être discipline olympique rend cette prospection plus difficile.

Le Projet Sportif Fédéral pour l'olympiade 2021 – 2024, document détaillé avec iconographie réalisé par le Président adjoint, le DTN et moi-même à partir du projet de développement de la nouvelle équipe nationale et des valeurs qui nous rassemblent. Il a été adressé mi-août en vertu de l'article L131-14 du Code du sport à la Direction des Sports et diffusé aux Organes Déconcentrés et mis en ligne sur le site web.

Ce dossier validé par l'Etat permet de répondre aux enjeux auxquels notre Fédération doit faire face, il identifie les orientations stratégiques nationales prioritaires supports de contractualisation avec l'Etat et doit servir aux déclinaisons territoriales de nos comités. Il inscrit pleinement notre Fédération comme acteur de l'économie sociale et solidaire.

Contrat de Développement pluriannuel avec l'ANS. Equivalent de la convention d'objectifs acceptée fin juillet pour nos subventions nationales par l'Agence Nationale du Sport. Deux axes : Thématique de déploiement du carnet de plongée numérique adossé aux sciences participatives et Thématique de refonte de l'Ecole française de plongée, pour en faire à nouveau une référence en matière de formation et pour favoriser l'accès aux différents publics dont les jeunes, le handisub et la santé. L'accompagnement financier de l'état sera dimensionné à hauteur de 88 000 € à minima par an pour les 4 années à venir (part fixe du contrat). La qualité reconnue par l'Etat de notre projet fédéral 2021 – 2024, nous permet d'envisager qu'une action supplémentaire financière type Sport Santé soit soutenue à partir de 2022 (part variable du contrat), ce qui serait une belle avancée par rapport aux limitations des précédentes conventions d'objectifs.

Les travaux du CNAS (Comité national d'attribution des subventions) de la FFESSM à partir des retours des CTAS (échelons territoriaux) sur les parts territoriales de l'ANS 2021 (ex subventions CNDS que nous a confiées l'Etat. Sur juin et juillet, validation et arbitrages des demandes financières. La part attribuée aux clubs est passée de 41 % à 44 %, sachant que l'ANS exige une part clubs d'au moins 50 % à l'horizon 2024. Le travail fut rendu difficile par le départ de notre salariée chargée de ce dossier (Julie Tinetti, retournée dans son département d'origine). Le constat est qu'il faut poursuivre la simplification du dispositif. Et qu'à l'échelle des régions, il faut avancer sur l'explication pédagogique dédiée aux clubs dans un contexte où actuellement seuls 5% de ces derniers et 45% de nos Codeps ont déposé un dossier éligible. Il n'en reste pas moins que l'enveloppe globale financière dotée par l'Etat restera incompressible.

Etablissements de plongée et Pass sanitaire dans le sport. Casse-tête réglementaire de fin juillet à fin septembre. Grâce à la cellule d'urgence fédérale (constituée du Président, du DTN, du Directeur, du Chargé de mission et du responsable des Sca) aide immédiate sur nos réseaux de communication à l'analyse des mesures sanitaires pour les établissements recevant du public (ERP). D'abord en date du 21 juillet puis le 11 août après le décret 2021-1059 (article 47-1). Suite à des problèmes d'interprétation, notre argumentaire auprès de la Direction des sports a permis d'éviter secondairement en août que notre environnement spécifique ne fasse l'objet de contraintes sanitaires particulières. Nous remercions le Réseau sport de la Direction des sports et la cellule interministérielle de crise Covid pour le débat constructif que nous avons pu avoir avec eux.

Le pass sanitaire et la rentrée piscine : Publication détaillée de la FFESSM du 1^{er} septembre sur « contrôle du pass sanitaire et rentrée piscine pour les clubs ». Puis suivi de la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport datée du 30 septembre avec précisions faites pour les jeunes et pour le descriptif de la notion d'ERP par destination.

Développement Durable : UICN, Convention Ministère de la Mer et Ministère de la transition Ecologique. Vivre l'expérience du monde subaquatique contribue à remettre la biodiversité dans l'imaginaire collectif et contribue au bien-être et à la santé.

*Le Congrès mondial de la nature avec l'UICN (Union internationale Conservation de la Nature) dont nous sommes membre observateur du comité français est un événement d'envergure majeure. Il avait lieu à Marseille, c'est le plus grand événement mondial dédié à la Nature. Suite aux travaux préliminaires de l'été, nous avons participé à des tables rondes, en particulier auprès de l'Office français de la Biodiversité comme Partenaire engagé pour la nature (nous sommes la seule fédération sportive à ce jour conventionnée), et avec la Ministre des sports sur le thème « sports de nature et biodiversité, des relations naturelles ».

*Convention avec le Ministère de la Transition Ecologique et le Ministère de la Mer. Travaux de mai à septembre qui visaient des objectifs concrets d'engagement citoyen en faveur de la connaissance et de la préservation des milieux subaquatiques à travers nos sciences participatives.

Cette convention sera le socle des actions à venir et la FFESSM y affirme son implication et son engagement dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la transition écologique et de la protection de la biodiversité aquatique, en mer et en eaux intérieures. Ce socle servira de base à des avenants successifs permettant une demande de subvention pour développer nos outils de Sciences Participatives (DORIS et CROMIS). La version finale de cette convention tripartite a été remise aux ministères concernés pour validation des modalités d'application.

FFESSM et Sport Santé. Changer de concept pour nos activités subaquatiques, c'est passer d'une vision d'activités dites à risques, à la médiatisation des bienfaits de ces activités. Le sport santé est une priorité des politiques publiques de l'Etat comme cela nous l'a été confirmé début septembre dernier par la cheffe des politiques publiques de la Direction des sports et cela impacte notre champ délégué. Nous lui avons présenté d'ailleurs longuement notre programme détaillé de l'olympiade pour chacun des 4 axes de la stratégie sport santé de l'Etat. Vous connaissez le module de formation Sport Santé pour nos moniteurs et entraîneurs spécifique aux activités subaquatiques, lequel a été officialisé au Journal Officiel le 28 février 2021. Le dossier spécial de Subaqua « Palmer pour son bien-être et sa santé » publié en septembre, le livret de suivi du pratiquant sport santé pour les activités subaquatiques... ont été travaillés pendant l'été. D'autres actions nationales sont conduites sur la saison fédérale 2022.

Système Informatique : Une des urgences de ce vaste chantier transmis fin mars 2021 était de concrétiser une TMA Tierce Maintenance Applicative attendue depuis de nombreux mois, sur un socle plutôt stabilisé. Signature de TMA réalisée début juin après analyse efficace de nos deux élus compétents experts en ce domaine, avec économies de fonctionnement (réduction d'un tiers du coût initial). Avec cette réalisation, nous changeons de contexte avec une garantie de disponibilité et d'évolutivité, rendant le support plus efficace. Régulièrement, des réunions techniques sont faites par visio avec les sociétés prestataires Isia et Zol. Nous tenons sincèrement aussi à remercier les deux Secrétaires généraux de l'ancienne mandature pour leur aide dans la transmission des informations.

Renouvellement des assurances : Un appel à concurrence comme en début de chaque olympiade a été réalisé. Noter que sur 7 compagnies intéressées ayant demandé le cahier des charges, une seule au final (Axa par cabinet Lafont) a répondu totalement à l'ensemble des lots. Réception des offres, mi-juillet, analyse par notre consultant jusqu'à mi-août. Un constat, celui de la frilosité assurantielle RC pour nos activités, en effet l'analyse des risques détaillés dans le cahier des charges montre une augmentation majeure des provisions versées sur l'accidentologie, ce depuis 2017 par rapport aux dix dernières années. En soi, pas plus d'accidents mais ils coûtent beaucoup plus chers. Cet élément a conduit à une augmentation de plus de 300% de la prime Responsabilité Civile du contrat pour la Fédération et ses licenciés à partir de 2022. Ce surcoût majeur a un impact important sur notre budget prévisionnel 2022.

Réorganisation administrative du siège national. Je tiens à adresser de chaleureux remerciements aux salariés du siège et aux élus de la nouvelle mandature. Cet été nous avons procédé à la recherche du nouveau cadre chargé de mission sur la responsabilité sociétale des organisations, le développement durable de nos pratiques, Claire Legain a pris ses fonctions début octobre. Nous avons eu de vraies difficultés à recruter le personnel manquant du service licences et brevets, croisons les doigts pour le futur.

Notre directeur J.M Broner après 26 ans passés à la FFESSM a quitté ses fonctions ce 17 décembre, suite à un licenciement notifié 3 mois avant et aboutissant à la rupture du contrat de travail. Ce dossier a été confié à l'avocat chargé des affaires de droit social pour la fédération depuis de nombreuses années. Il n'est pas prévu à ce stade de réembaucher un nouveau directeur vu le contexte financier fédéral, la réorganisation fédérale s'est installée progressivement avec comme directrice administrative Sophie Maes, un management des cadres par des réunions régulières de cohésion et de feuille de route. Ceci permet d'assurer le bon fonctionnement administratif du siège dans un contexte qui suit la mise en place délicate du système informatique, l'héritage déficitaire financier et la crise Covid. Mais tout cela fera partie du bilan futur de la saison fédérale 2022.

Conciliation au CNOSF et Assignation de la FFESSM au tribunal judiciaire :

La convocation et l'organisation des élections de mars 2021 ont été faites par la précédente mandature avec des modalités acceptées à l'unanimité lors des réunions de Comité Directeur National des 12-13 décembre 2020 et du 30 janvier 2021. La fédération est administrée par le CDN, seule instance dirigeante. Les 4 postes clés du bureau directeur sont le Président, le Président adjoint, le Trésorier général et le Secrétaire général. Après les élections du 27 mars 2021, une contestation sur la régularité de l'AG électorale a été déposée en avril auprès du CNOSF par le candidat tête de liste de l'équipe perdante. La conciliatrice du CNOSF a noté un non-respect statutaire du délai de convocation de 75 jours et un bureau de surveillance des opérations électorales qui n'a pas été en mesure d'accomplir toute sa mission (indépendamment du suivi des votes par un huissier).

L'avis de la conciliatrice du CNOSF rendu le 24 mai signalait expressément « *La conciliatrice entend préciser à titre liminaire qu'elle ne dispose pas de la faculté de proposer d'annuler des élections, seul un juge dispose d'un tel pouvoir, tout au plus peut-elle proposer d'en organiser de nouvelles* ».

La réalisation de nouvelles élections (avec respect statutaire des délais de convocation pour août) aurait entraîné un vrai risque pour la fédération avec une désorganisation fédérale dans le contexte des perturbations liées à la crise sanitaire. Avec à l'époque 30% de chute de licences et situation très dégradée des finances de la fédération, l'ajout du coût de la tenue d'une nouvelle AG électorale, le risque d'arrêt de la relance, le problème du départ des équipes aux mondiaux... D'autant que l'avis de la juriste du CNOSF n'avait pas du tout tenu compte dans son analyse des impératifs induits par la crise Covid sur la tenue des AG. Ces raisons ont fait repousser le résultat proposé de cette conciliation par le nouveau Président et le nouveau CDN. Comme rappelé par le jugement, le Président avait régulièrement le pouvoir de refuser les résultats de la tentative de conciliation.

Quant à l'analyse des différentes conclusions du jugement de l'assignation au tribunal judiciaire du 16 décembre 2021 avec signification officielle par huissier à la FFESSM le 31 décembre, cette interprétation est hors du cadre de ce bilan de saison fédérale, elle appartiendra au prochain bilan de la saison fédérale 2022, avec le compte-rendu des nouvelles élections qui se tiendront ces 23-24 avril 2022. Les minutes du jugement ont été publiées par la FFESSM pour une parfaite transparence. Il importe par contre de souligner que la Direction des sports et le cabinet de la Ministre ont été informés par la Fédération régulièrement depuis fin mai 2021 de ces recours.

Autres actions : Comment ne pas conclure ce bilan de la saison fédérale 2021 sans aborder d'autres sujets portés par les divers membres du CDN, nos salariés et les Présidents de commissions nationales. Nous ne pouvons pas les développer ici tant elles foisonnent, toutes ces actions initiées en quelques mois suite à la nouvelle mandature et chevauchant la fin de la saison 2021 et le tout début de la saison fédérale 2022.

Dossiers sur le contrôle de l'honorabilité (obligation légale depuis fin 2020 pour les fédérations sportives, matérialisée par décret et arrêté le 31 mars 2021), sur les Jeunes et la Fédé, sur l'UNSS, sur l'animation nationale de la politique sportive, sur l'Handisub autonomisé, sur la nouvelle boutique vestimentaire, sur la mixité, sur le bénévolat, sur l'implication au CNOSF dans diverses commissions, sur le CIAA (Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques) pour le savoir nager sécuritaire, sur la création de nouveaux supports de communication, sur la préparation du salon de la plongée (débutée dès l'été dernier, avec un stand co-construit avec nos disciplines d'activités et résolument tourné vers le développement de nos activités)...

Mieux communiquer vers nos clubs associatifs et commerciaux et vers tous nos organes déconcentrés : c'est un des rôles tenus par les bilans réguliers à 100, 150, 200, 270 jours depuis avril 2021 diffusés aux Clubs et Sca ainsi qu'aux Organes Déconcentrés pour informer, pour organiser le vivre ensemble et l'agir ensemble. Celles et ceux qui créent du nouveau sont les bâtisseurs du monde de demain. Nous tenons à saluer ici les forces vives de nos structures qui sont porteuses de notre avenir fédéral. Les générations de bénévoles, de dirigeants, de monitrices et moniteurs, juges, arbitres et entraîneurs. C'est un parti-pris du futur, pour une fédé forte et ouverte.

Frédéric Di Meglio